

naître leur pauvreté et de se soumettre à une enquête sur leurs affaires personnelles. Cela est si évident et si notoire qu'il est inutile d'insister. Il est un autre fait qu'il ne faut pas perdre de vue. Même s'il ne reste plus de biens aux vieillards, il leur reste toujours quelque fierté morale: belle vertu qui mérite d'être conservée, à mon avis.

Etant donné l'attitude hostile de certaines provinces contre l'idée que le gouvernement fédéral devrait être autorisé à procéder chez elles à l'institution de l'assurance-chômage, je propose au Gouvernement que la ligne de conduite suivie aux Etats-Unis en 1936 relativement à la loi dite Social Security Insurance Act soit étudiée en tant que mesure que le gouvernement fédéral pourrait mettre en pratique au Canada. Quand cette mesure législative a été proposée pour la première fois aux Etats-Unis, la même question de constitutionnalité qui s'est présentée chez nous a été soulevée dans ce pays. Le gouvernement fédéral américain a cependant tourné la difficulté à peu près de la même manière que nous avons fait tomber les objections au système des pensions de vieillesse, en 1928. Le gouvernement américain a constitué un fonds de plus de 143 millions de dollars et a fait savoir aux divers Etats de l'Union que cette somme pouvait être appliquée à la réalisation de certains plans de sécurité sociale. Je n'ai pas le temps d'entrer dans des détails, mais ces plans étaient les suivants: pensions de vieillesse, indemnités de chômage, allocations pour enfants à charge, bien-être des mères et des enfants, et enfants infirmes, protection de l'enfance, pensions aux aveugles, rétablissement professionnel et hygiène publique. Aujourd'hui, quarante-quatre Etats ont adopté l'assurance-chômage, quarante-six les pensions de vieillesse, vingt-cinq les pensions aux aveugles, et l'on s'attend qu'avant longtemps tous les Etats auront adopté toutes ces mesures.

En adoptant le Social Security Act, le gouvernement fédéral des Etats-Unis s'est inspiré, je pense, du principe mis en œuvre par le gouvernement canadien quand, en 1928, sous une administration libérale, il a adopté la loi actuelle des pensions de vieillesse, laquelle a besoin, selon moi, d'un remaniement complet. Si la population du Canada avait attendu que le gouvernement fédéral ait obtenu l'assentiment de toutes les provinces avant de mettre en vigueur les pensions de vieillesse, il est certes douteux qu'elles eussent été adoptées dans tout le pays comme elles le sont maintenant.

Il n'y a pas de raison pour ne pas procéder en ce qui a trait à l'assurance-chômage comme on le fit en 1928 pour les pensions de vieillesse et c'est ce que je propose que nous fassions.

J'aimerais pourtant que le Gouvernement aille plus loin et étudie pendant qu'il y est toute la question de sécurité sociale, non pas seulement l'assurance-chômage contributoire, mais aussi les pensions de vieillesse pour tous les citoyens qui peuvent y avoir droit, à commencer pas plus tard qu'à l'âge de soixante-cinq ans, de la même façon que cela s'est pratiqué en Angleterre et plus récemment aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande. J'estime monsieur l'Orateur qu'il est grand temps que, pour ce qui est de notre situation économique, nous nous placions à un point de vue pratique au lieu de nous borner au seul côté statistique de la question. Après tout, les statistiques ne donnent pas toujours une juste idée de la situation.

La Grande-Bretagne a été le premier pays à prévoir longtemps d'avance le côté pratique de ses affaires internes et elle s'est ainsi épargné des désordres intérieurs sinon une révolution véritable. Se rendant compte que l'insécurité est inhérente au mécanisme moderne des entreprises industrielles, la Grande-Bretagne a pourvu à la sécurité économique de sa population par l'établissement d'un système social bien conçu. Elle a, en conséquence, dépensé pour des fins d'assurance sociales, y compris les versements aux chômeurs, aux malades, aux blessés, aux vieillards, aux veuves et aux enfants, un total de 1,369 millions de dollars en 1933. Par ce moyen la Grande-Bretagne maintient la forme de gouvernement démocratique d'origine britannique, ce qui est de nature à augmenter la foi et l'inspiration du peuple anglais dans son propre système de gouvernement démocratique, ce que, je le crains, nous sommes en danger de perdre au Canada présentement.

Malheureusement la cupidité aveugle et la stupidité de nos hommes d'affaires et de certains de leurs alliés politiques les empêchent de se rendre compte de la vague croissante de mécontentement qui déferle graduellement sur le Canada aujourd'hui.

Il est vrai qu'on accorde des secours sur une échelle sans précédent dans ce pays, mais même en les accordant dans les conditions les plus favorables et de manière à fournir les choses essentielles à la vie il ne faut pas oublier que par ce moyen on viole le trésor le plus cher de l'homme,—l'estime de soi-même.

A mon avis la question de la sécurité sociale ne devrait pas reposer entièrement sur des motifs économiques mais tenir compte aussi du point de vue humanitaire. Que peut-on attendre de grand d'un régime économique qui ne satisfait pas adéquatement aux besoins de tout le peuple?